



AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-01-1028

RÈGLEMENT FIXANT LA TARIFICATION POUR LE CAMP DE JOUR DE LA RELÂCHE 2026

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
CATHERINE PEPIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM, MRC DE DRUMMOND :

Que le conseil municipal a adopté le 20 janvier 2026, le Règlement portant le numéro 2026-01-1028 intitulé « **RÈGLEMENT FIXANT LA TARIFICATION POUR LE CAMP DE JOUR DE LA RELÂCHE 2026** ».

Que l'objet de ce règlement est de fixer la tarification du camp de jour de la relâche 2026.

Qu'une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ A WICKHAM CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER 2026.

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière